

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale  
Service des communes  
1.39.59

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 20 SEPTEMBRE 2019  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

**OBJET : Commune de Port-de-Bouc - Contrat Départemental de Développement et  
d'Aménagement 2017/2019 - Tranche 2018.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux envisagé par la commune de Port-de-Bouc pour la tranche 2018 du contrat départemental de développement et d'aménagement 2017/2019, conformément à l'annexe 1.

• REHABILITATION DE L'HOTEL DE VILLE

Depuis sa construction, l'Hôtel de Ville n'a pas connu de réhabilitation de grande ampleur pour s'adapter aux besoins du personnel et du public.

Dans le cadre d'un programme de réorganisation des services municipaux, tout le rez-de-chaussée du bâtiment est concerné.

Le service des affaires scolaires, le service du personnel, le service de l'urbanisme, les locaux des archives, le bureau de l'archiviste et l'accueil du public seront complètement réorganisés afin, d'une part, d'accueillir dans des conditions optimales le public et, d'autre part de permettre aux agents d'accomplir leur mission dans les meilleures conditions.

Le montant global du projet, prévu de 2017 à 2019, s'élève à 1 300 000 €HT dont 400 000 €HT pour la tranche 2018.

La commune pourrait bénéficier d'une subvention de l'Etat de 30 000 €

La subvention départementale pourrait s'élever à 675 449 € dont 200 000 € pour la tranche 2018.

• AMENAGEMENT DU COMPLEXE SPORTIF UNIA

La commune souhaite améliorer l'offre proposée par le complexe sportif Jean-Christophe Unia, construit dans les années 90, afin de répondre à la demande des habitants, par :

- la création de trois terrains de tennis couverts et d'un nouveau court ;
- la mise en place d'une pelouse synthétique sur le grand stade stabilisé et d'une tribune ;
- la mise en sécurité du site, la création d'une clôture et la réalisation d'un parcours de santé ;
- la construction de locaux en fonction des besoins du nouveau collègue.

Le montant global du projet, prévu de 2017 à 2019, s'élève à 1 800 000 €HT dont 750 000 €HT pour la tranche 2018.

La commune pourrait bénéficier d'une subvention de la Région de 360 000 € et de l'Etat de 180 000 €

La subvention départementale pourrait s'élever à 900 000 € dont 375 000 € pour la tranche 2018.

- CONSTRUCTION D'UN MULTI-ACCUEIL COLLECTIF

La commune a connu ces dernières années un développement des secteurs résidentiels. Elle souhaite réaliser un multi-accueil collectif pour ses habitants.

Le projet implanté sur une parcelle de 12 003 m<sup>2</sup> aura une superficie de 650 m<sup>2</sup> environ.

Le bâtiment prévu de plain-pied abritera une crèche et une halte-garderie destinées à recevoir 42 enfants âgés de 3 mois à 3 ans (10 en section bébés, 16 moyens et 16 grands).

Le montant global du projet, prévu de 2017 à 2019, s'élève à 2 150 000 € HT dont 1 500 000 € HT d'études pour la tranche 2018.

La commune pourrait bénéficier d'une subvention de la Caisse d'Allocations Familiales de 430 000 €

La subvention départementale pourrait s'élever à 1 075 000 € dont 750 000 € pour la tranche 2018.

- REHABILITATION DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS

La maison des associations, située dans d'anciens locaux sur 1 200 m<sup>2</sup>, nécessite des travaux de réhabilitation et d'organisation rationnelle de l'espace, ainsi que des travaux de mise aux normes.

L'équipement héberge 16 associations caritatives ou citoyennes.

Le montant global du projet, prévu en 2018 et 2019, est estimé à 1 700 000 € HT, dont 650 000 € HT sur la tranche 2018.

La subvention départementale pourrait s'élever à 1 190 000 € dont 455 000 € sur la tranche 2018.

La commune pourrait bénéficier d'une subvention de la Région de 170 000 €

La participation globale du Conseil départemental pourrait être fixée à 1 780 000 € pour la tranche 2018 sur une dépense subventionnable globale de 3 300 000 € HT, selon le détail indiqué en annexe 1.

Ce rapport est sans incidence financière. La dépense est déjà imputée au chapitre 204 du budget départemental sur l'autorisation de programme 2017-10127W, en application de la délibération n°.134 du 12 mai 2017.

Telles sont les raisons qui m'incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL